SYNDICAT CGT DES TERRITORIAUX DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE

Communiqué de presse :

Un conflit social en attente des décisions du maire

De nombreux agents de la ville de Saint-Etienne ont aujourd'hui utilisé leur droit de grève à l'appel du syndicat CGT de la ville de Saint-Etienne. Bon nombre d'entre eux se sont réunis ce matin sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour faire entendre leur colère et leurs attentes.

Si leurs attentes sont nombreuses, ils sont d'un avis unanime pour dire que l'amélioration de leur condition de travail passe avant tout par l'amélioration de leur condition de vie financière. L'immense écart de rémunération existant entre des agents de la ville de Saint-Etienne et de SEM demeure LA principale préoccupation de ceux-ci. Un écart de 300 à 500€ par mois en défaveur des agents de la ville de Saint-Etienne pour des métiers identiques, à qualifications et classifications identiques.

Oui, leur colère exprimée ce jour est donc plus que légitime.

La CGT était reçue ce matin en délégation pour une réunion bilatérale avec Monsieur le maire de la ville de Saint-Etienne.

Les échanges se sont déroulés dans un contexte tendu renforcé par le mouvement social d'ampleur qui prend forme. Ceux-ci ont néanmoins permis à notre organisation syndicale de réaffirmer à Monsieur le maire les fortes attentes des agents concernant cette injustice de différence de niveau des régimes indemnitaires entre les deux collectivités.

Consciente que le rattrapage total ne peut s'opérer en un claquement de doigt, la CGT propose l'adoption d'un plan de convergence pluriannuel pour y parvenir.

Malgré les éventuelles difficultés pouvant être rencontrées dans la réalisation de celui-ci, la CGT attend néanmoins une augmentation nette immédiate de chaque régime indemnitaire de 100€ par mois.

Monsieur le maire nous dit entendre la colère, la souffrance et les besoins des agents de la ville de Saint-Etienne sur ce sujet. Il a ainsi pris acte de nos propositions et s'est engagé à revenir vers nous dans les meilleurs délais pour nous rendre réponse.

Celle-ci ne peut intervenir qu'avant le Conseil Municipal du 30 juin prochain, puisqu'il y a obligation de délibération de l'organe dirigeant de la collectivité en la matière.

La CGT demeure donc dans l'attente des décisions favorables de Monsieur le maire permettant de mettre fin à ce conflit social dont l'ampleur et les dégâts seraient catastrophiques à la rentrée.

Saint-Etienne le 13 juin 2025.

LAMAIZIERE - 19 rue Léon Lamaizière, 42000 Saint-Étienne – 04.77.41.64.49
cgt@saint-etienne.fr / https://fr-fr.facebook.com/CGT-Territoriaux-Saint-Etienne-202103153158558/